

# PETITES FERMES

## Trois petites fermes valent mieux qu'une grande

Paysan référent : Stéphane Galais · Animatrice : Caroline Collin

Les petites fermes (PF) sont une réalité : elles représentent près de 1/3 des fermes françaises, créent de l'emploi, de la valeur ajoutée et sont indispensables à la vie des territoires ruraux. Le recensement agricole de 2020 montre que ces fermes sont majoritaires dans certaines régions telles que l'Occitanie ou la Nouvelle-Aquitaine.

Loin d'être de simples survivantes du passé, les PF sont un facteur d'innovation technique et économique. Pourtant, toutes les politiques ont œuvré et œuvrent encore à leur disparition, en excluant ces fermes des appuis techniques et financiers. Nous plaçons la défense des PF au cœur de nos réflexions pour que cesse la baisse du nombre de paysan·nes, pour réussir le pari du renouvellement des générations et de la relocalisation. Les PF sont très économies dans l'utilisation du foncier puisqu'elles nécessitent 4 fois moins de surface pour le même nombre d'actifs agricoles. Elles sont plus efficientes que les structures de grande taille sur le plan social, économique, territorial et environnemental. Elles sont plus adaptées, plus réactives aux changements et plus facilement transmissibles. Leur reprise et/ou leur création est facilitée. Les PF sont bénéfiques pour notre agriculture : une agriculture de qualité, dynamisant les territoires, sculptant les paysages et contribuant largement au tourisme.

Les PF sont encore trop souvent considérées comme un réservoir de terres pour la restructuration alors qu'elles continuent d'exister, avec si peu de soutiens publics, grâce à des compétences et une technicité certaine.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- ❑ Notre 4-pages sur les petites fermes
- ❑ Notre flyer sur les petites fermes
- ❑ Vidéo Les oubliés de la PAC (2021)

### NOS LUTTES ET CHANTIERS

- Le portage avec la Coordination européenne Via Campesina (ECVC) de soutiens adaptés et spécifiques aux PF dans la PAC. La défense des PF fut un thème fort de la campagne politique de la Conf' sur la PAC, avec la demande de l'ouverture en France de l'aide petit agriculteur. L'Etat n'a pas souhaité reconnaître l'existence des PF et ouvrir cette aide, car il l'a ramenée à une aide petit maraîchage.
- En mars 2021, le Salon à la Ferme a permis de mettre en lumière la problématique avec la venue du ministre de l'Agriculture sur une PF en Bretagne.
- Priorité aux PF dans l'accès au foncier (autorisations d'exploiter, attributions SAFER) et victoire sur la prise en compte des PF pour définir la SAURM (surface agricole utile régionale moyenne) dans plusieurs SDREA.

### NOS OBJECTIFS

- Reconnaître les petites fermes (PF) et leur multifonctionnalité.
- Soutenir les PF à la hauteur des bénéfices économiques, sociaux, environnementaux et pour la vitalité des territoires.
- Maintenir et installer des PF sur l'ensemble du territoire.

Vidéo Conf' Lozère (2019) *Défendre les petites fermes*

### NOS REVENDICATIONS

Pour avoir 1 million de paysan·nes, nous devons encourager les petites fermes (PF). Ceci suppose leur reconnaissance officielle et la mise en place d'aides spécifiques, de normes, d'une fiscalité et de soutiens adaptés à leur singularité.

La France soutient fortement ses très petites entreprises (TPE), pourquoi ne soutiendrait-elle pas ses PF ?

La PAC, outil d'orientation de notre agriculture, doit être révisée pour encourager les PF et reconnaître leur multifonctionnalité :

- **Mise en place d'une aide spécifique pour les PF de 5 000 € pour le premier agriculteur actif et 2 500 € pour les suivants, s'ajoutant aux autres aides du 1<sup>er</sup> pilier.**
- **Dégressivité forte et plafonnement des aides à l'agriculteur actif et idéalement des aides à l'agriculteur actif plutôt qu'à l'ha.**

■ **Adaptation de toutes les aides aux PF :**  
 Suppression des plafonds d'accès aux aides, des ratios de productivité et de toutes les mesures en faveur d'une spécialisation des productions.

Majoration des aides sur les premiers ha.  
 Aides à l'investissement pour la transformation et commercialisation, etc.

Il est également nécessaire d'adapter toutes les politiques et normes :

- **Politiques d'installation et de transmission, politiques fiscales adaptées aux PF.**
- **Normes d'hygiène et commerciales pour la transformation et la vente directe.**
- **Normes sanitaires adaptées aux conditions d'élevage sur les PF.**
- **Recherche, conseil agricole et formation aux besoins spécifiques des PF et à la valorisation des savoirs paysans.**

### NOS ADVERSAIRES

■ Pour la FNSEA, les petites fermes sont vouées à s'agrandir ou à disparaître pour laisser les autres fermes s'agrandir. Ni la FNSEA, ni les JA, ni la CR ne sont favorables à l'introduction de l'aide petit agriculteur dans la PAC. Ils s'opposent d'ailleurs à toute adaptation des aides en faveur de ces fermes

(aide à l'agriculteur actif, dégressivité et plafonnement des aides) et sont favorables à la mise en place de ratios de productivité et plafond excluant. La FNSEA a vidé la loi Sempastous de son contenu pour que l'accaparement foncier via les montages sociétaires puisse continuer : les JA ont laissé faire.

### NOS VICTOIRES

- Grâce au combat de la Conf', les PF sont reconnues politiquement, alors qu'elles étaient jusqu'alors vouées à l'agrandissement :
- Possibilité ouverte depuis 2015, par le règlement européen, de mettre en place une aide petit agriculteur dans la PAC, choix que n'a pas pris la France.
- Reconnaissance par la France (diagnostic national) des bénéfices des PF : «Les exploitations ayant les effets les plus positifs sur l'environnement sont celles qui perçoivent le moins d'aides directes/ha... en raison de la taille d'exploitation plus petite».

■ L'aide complémentaire jeune agriculteur est une victoire de la Conf' pour les PF. Cette aide forfaitaire de 4100 € en 2023 est liée à l'actif alors qu'elle était liée à la surface avant 2023.

■ L'aide couplée petit maraîchage est une avancée pour certaines PF éligibles. Le ministère a fait une contraction entre les demandes de la Conf' d'une aide spécifique PF et une aide couplée fruits et légumes.

■ Sécurisation de la légalité des établissements d'abattage non agréés pour les volailles.